



paiement de soulte et frais de notaire

Par **ABARY**, le **04/03/2013** à **14:56**

Nous envisageons mon époux et moi un divorce par consentement mutuel. Nous avons un bien immobilier acheté en commun estimé à 160 000€, sur lequel nous n'avons plus d'emprunt.

J'aimerais lui racheter sa part d'où le paiement d'une soulte de 80 000€.

J'aimerais savoir à combien s'élèveront les frais de notaire avant de m'engager pour le rachat.

Merci d'avance
Cordialement

Par **tiberti**, le **22/05/2014** à **14:59**

je vais recevoir de mon ex épouse la moitié de nos biens cette somme s'élève à 500 000€
aurais des frais à payer sur cette somme reçu
merci d'avance
cordialement